

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

14 décembre 2016

ARS AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

DELEGATION À L'INFORMATION & À LA COMMUNICATION

04 27 86 55 55 - ars-rhonealpes-presse@ars.sante.fr



Messageries sécurisées de santé

50% des échanges nationaux
sont réalisés en Auvergne-Rhône-Alpes

Un parcours de santé des patients facilité passe avant tout par une meilleure circulation de l'information entre les professionnels des secteurs sanitaire et médico-social, exerçant dans un établissement ou en ville.

Depuis 2010, les Agences régionales de santé d'ex-Auvergne et d'ex-Rhône-Alpes, en partenariat avec les plateformes régionales de e-santé d'Auvergne (GCS SIMPA) et de Rhône-Alpes (GCS SISRA) développent des solutions numériques permettant aux professionnels de santé de s'échanger des données en toute sécurité.

En particulier les solutions *Zepa* et *MonSisra* se déploient et évoluent, facilitant les échanges entre acteurs toujours plus nombreux à utiliser ces services.

ZEPRA INTÈGRE L'ESPACE DE CONFIANCE NATIONAL
DES MESSAGERIES SÉCURISÉES DE SANTÉ [MSS]

60

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS
ET PRIVÉS ET PLUS DE

7 000

MÉDECINS LIBÉRAUX
DE LA RÉGION AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES UTILISENT
ZEPRA

160 000

ÉCHANGES DÉMATÉRIALISÉS
ONT ÉTÉ ENREGISTRÉS
POUR LE MOIS DE
SEPTEMBRE 2016
DONT

80 000

ÉCHANGES COMPTABILISÉS
PAR L'ASIP SANTÉ

Depuis 2010, la solution [Zepa](#) pilotée par le GCS SISRA et proposée gratuitement aux professionnels de santé de la région, se déploie. Dès 2014, l'Agence régionale de santé (ex-Rhône-Alpes), pilote stratégique du projet, avait fixé pour objectif que tous les comptes rendus d'hospitalisation et d'urgence transitent par ce canal et ce sur l'ensemble de la région.

Depuis, la généralisation se poursuit, et les flux dématérialisés via **Zepa** vont aujourd'hui bien au-delà de ces documents.

Une des spécificités de la solution **Zepa-MSS** est qu'elle permet de structurer l'identité du patient et, de ce fait, une **intégration directe des données** dans le dossier patient du logiciel des destinataires. Cette valeur ajoutée essentielle contribue à l'adoption au quotidien de l'outil par les professionnels de santé.

Dans le but de poursuivre son déploiement et de décloisonner les échanges entre les acteurs, **le dispositif Zepa a intégré**, depuis mai 2015, **l'espace de confiance national des messageries sécurisées de santé (MSS)**. Ce travail a été réalisé en partenariat avec les équipes de l'[ASIP Santé](#) (Agence française de la santé numérique).

L'ASIP Santé, qui pilote les statistiques nationales relatives aux MSS, a intégré récemment une partie du flux d'échanges généré par Zepa-MSS.

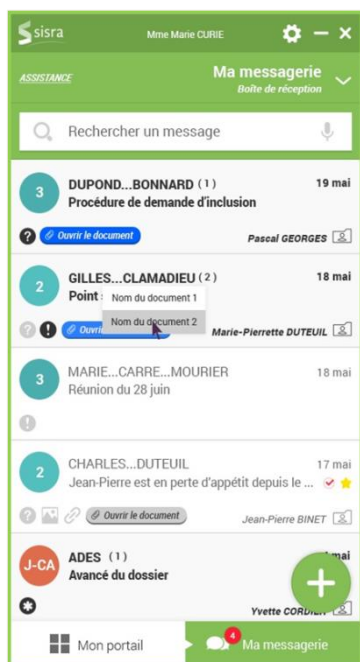
Ainsi, avec un volume de 80 000 échanges effectués via la solution Zepa-MSS (comptabilisés pour le mois de septembre 2016), pour 160 000 échanges dématérialisés comptabilisés au niveau national sur cette période, la région Auvergne-Rhône-Alpes réalise 50 % des échanges nationaux des MSS.

UNE MESSAGERIE DE SANTÉ SÉCURISÉE AUSSI DISPONIBLE POUR LES PRATICIENS DE VILLE DE LA RÉGION : MONSISRA

Du côté des professionnels de ville, l'application *MonSisra* (monsira.fr), conçue avec les Unions régionales de professionnels de santé (URPS) médecins, infirmiers et pharmaciens, est progressivement déployée. Elle permet l'accès à l'espace de confiance sécurisé.

MonSisra constitue non seulement un client de messagerie sécurisée de santé⁽¹⁾, mais également un portail de services⁽²⁾ pour les professionnels exerçant en cabinet ou en mobilité. Elle offre donc un point d'accès pratique vers tous les services e-santé régionaux : [ViaTrajectoire Personnes âgées](#), [Compilio](#) (carnet de soins de l'enfant handicapé), [webRCP](#) ou encore le [Carnet de vaccination électronique](#) du patient, ainsi que le [Réseau social des professionnels de santé](#) déployés dans le cadre du programme « PASCALINE ».

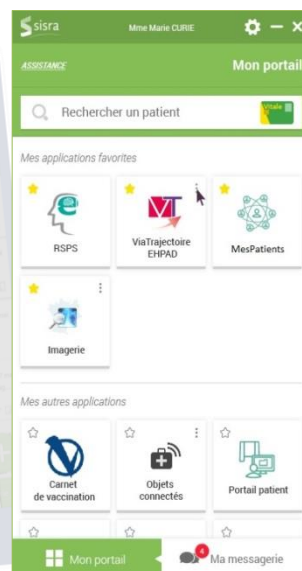
(1) Client de messagerie – MonSisra
Version fixe



Version mobile



(2) Portail d'accès aux différents services - MonSisra



PERSPECTIVES DE DEPLOIEMENT EN PARTENARIAT

Ce déploiement se poursuit et s'étend dans toute la région Auvergne-Rhône-Alpes, par un travail conjoint entre les équipes des deux GCS SIMPA et SISRA et les équipes de l'ASIP Santé. Des échanges sont en cours avec la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS) et des Caisses primaires d'assurance maladie (CPAM) de la région pour appuyer le déploiement de la Messagerie sécurisée de santé auprès des professionnels de santé libéraux d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Les enjeux sont multiples :

- poursuivre la diversification des documents envoyés par ce canal ;
- améliorer l'intégration dans les logiciels des professionnels de santé libéraux ;
- tendre progressivement vers une dématérialisation totale des flux (enjeu zéro papier) répondant à des impératifs économiques, écologiques et organisationnels.

L'objectif pour les trois années à venir est de doubler annuellement le flux d'envois.

FIN SEPTEMBRE 2016,

2 177

**BOÎTES AUX LETTRES DE MSS
ONT ÉTÉ DÉPLOYÉES VIA LA
DIFFUSION DE MONSISRA
AUPRÈS DES
PROFESSIONNELS DE VILLE
DE LA RÉGION AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES
CE QUI CORRESPOND À**

28 %

**DU VOLUME TOTAL
DES BOÎTES AUX LETTRES
DE MSS DÉCLARÉES EN
FRANCE.**

QU'EST-CE QUE L'ESPACE DE CONFIANCE ?

L'espace de confiance MSS a pour finalité de permettre les échanges de données de santé à caractère personnel entre professionnels participant à la prise en charge d'un même patient. Il est constitué par un ensemble de messageries développées par des « opérateurs » intégrés à l'espace de confiance dans le cadre d'un processus de vérification du respect de règles juridiques, techniques et fonctionnelles. L'espace de confiance MSSanté s'appuie sur les 5 piliers suivants :

- un **annuaire national MSS** basé sur le répertoire partagé des professionnels de santé (RPPS)
- une « **liste blanche** » des opérateurs dont les domaines de messagerie sont autorisés à échanger des données dans l'espace de confiance MSS.
- un **référentiel** s'appuyant sur les standards de l'Internet et de la messagerie, permettant aux industriels de développer des offres conformes à la réglementation.
- une **architecture contractuelle** qui vise à reconnaître la capacité pour un opérateur de proposer un service MMS.
- un **régime d'autorisation** unique adopté par la CNIL.